

# COMMUNE D'URUFFE

## INFORMATIONS MUNICIPALES



### COMPTE-RENDUS DES DÉLIBÉRATIONS :

#### SÉANCES DU :

- 23 Septembre 2016
- 18 Novembre 2016

Toutes ces informations sont consultables sur notre site Internet.

### OUVERTURES DU SECRÉTARIAT :

LUNDI DE 17H A 19H – MARDI DE 17H A 19H – JEUDI DE 17H A 19H –  
VENDREDI DE 11H30 À 12H30

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires d'ouverture.

**Séance du 23 Septembre 2016 à 20h30 :****ORDRE DU JOUR :**

- COMPTABILITÉ
- TRAVAUX
- ÉCOLES
- EPCI
- BOIS/FORÊT
- CHASSE
- TÉLÉPHONIE / RÉSEAU HAUT DÉBIT
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. ANTOINE Alexis
  - M. FAYS Didier.
- Excusé en retard : M. SIMONIN Stanislas.

Présence de M. YUNG Marc.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 Juin 2016 est lu et adopté.

**COMPTABILITÉ :****1- Situation de compte :**

À la date du 23/09/2016, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 51.226,64 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent 16.966,52 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 20.041,94 €, soit un solde positif réel de 14.218,18 € sur le compte.

Les engagements continuent à être sérieusement encadrés.

**2- Décision modificative n° 2/16 :**

Pour l'équilibre des opérations de travaux en régie, le Conseil Municipal décide

d'effectuer les modifications nécessaires :

Compte 21318 chapitre 21 : - 8.547,70 €  
 Compte 21311 chapitre 21 : - 1.452,30 €  
 Compte 21318 chapitre 040 : + 8.547,70 €  
 Compte 21311 chapitre 040 : + 1.452,30 €

**3- Décision modificative n°3/16 :**

Suite aux observations de la Perception concernant l'évolution du montant des attributions de compensation versées à l'EPCI (de 3.836,00 € à 5.354,69 €) voté au Budget Primitif 2016 de la commune, l'Assemblée décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 73921 chapitre 014 : + 1.518,69 €  
 Compte 60612 chapitre 011 : - 1.518,69 €

**4- Décision modificative n°1/16 Eau et Assainissement :**

M. le Maire rappelle au Conseil la redevance des agriculteurs versée à tort à l'Agence de l'eau de 2008 à 2014. Afin de régulariser et de rembourser ces sommes, le Conseil décide d'alimenter les comptes suivants :

Compte 673 chapitre 67 : + 2.500,00 €  
 Compte 61523 chapitre 011 : - 2.500,00 €

L'assemblée donne pouvoir au Maire pour réaliser les opérations nécessaires à l'exécution de ces remboursements.

**EMPLOYÉS COMMUNAUX :****1- Indemnité d'administration et de technicité :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter au poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire (agent chargé de propreté des

locaux et agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural) :

- IAT Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe : Coefficient 4

Cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 01/08/2016. Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles.

#### 2- Heures complémentaires :

À la suite des travaux exécutés pour la rénovation de la salle des fêtes de la Commune, Le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, le paiement des heures complémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par Mme AUBERTIN Claudine, à hauteur de 101h00 sur trois mois (mai : 38h ; juin : 35h ; juillet : 28h), payées sur le mois de juillet 2016.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

#### 3- Modification du Régime Indemnitaire :

La loi impose de modifier le régime indemnitaire actuel en une seule prime : le RIFSSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), composée d'une part fixe l'IFSE (Indemnité de fonctions, sujétions, expertise), et d'une part variable le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour valoriser l'Engagement Professionnel.

Cette prime sera évoquée lors d'un prochain conseil pour application, après avoir obtenu la marche à suivre par le Centre de Gestion.

#### 4- Lettre réduction du temps de travail :

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de M. LAMOTTE Bernard demandant la réduction de son temps hebdomadaire de travail de 8h00 à 1h30 à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

M. LAMOTTE évoque la nécessité de temps libre pour ses activités personnelles.

Le Conseil accepte cette demande et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette réduction de temps de travail auprès du Centre de Gestion.

#### TRAVAUX :

• M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux effectués par les emplois saisonniers de cet été, encadrés par M. FAYS Janick (nettoyage du village, de la cour de l'Ecole, travaux de tonte et débroussaillage, réfection du mur du terrain de jeux...). L'Assemblée félicite les jeunes qui ont effectué un travail motivé.

• M. le Maire fait le point sur les travaux à prévoir pour cette fin d'année :

accessibilité des bâtiments principalement les portes d'entrée de la Mairie et de la Salle des Fêtes : env 5.000 € (les devis doivent être actualisés), aménagement des trottoirs bas de la grande rue, bornage des captages : 3.200 €.

L'Assemblée demande à obtenir un devis de l'entreprise Muller pour créer une rigole d'évacuation de l'eau stagnante près du terrain de boules à verre et papier, et également pour nettoyer en profondeur la place à feu.

*Arrivée de M. SIMONIN Stanislas.*

#### BOIS ET FORÊT :

L'Assemblée prend connaissance du devis d'abattage et de débardage de l'ONF d'un montant de 1.122,00 € TTC.

Les coupes portent sur les parcelles 1, 10, 27, 33 et 36.

Le Maire est autorisé à signer le devis et les contrats de travail inhérents à ces travaux.

M. LÉONARD Étienne, adjoint au bois, informe le Conseil Municipal que la dernière session de stérage aura lieu début octobre, et souhaite que les demandes de menus produits pour l'année 2017 soient parties prochainement afin d'évaluer le nombre

exact de demandeurs pour définir l'exploitation des parcelles de cette année. Suivant le nombre d'inscrits, les exploitations des parcelles 27 et 33 tout ou parties seront proposées à des entreprises.

M. GILLARD Patrick s'interroge sur l'exploitation des sapins aux Vassimones et le long du Paradis.

M. le Maire l'informe qu'elles auront lieu en 2017.

M. SIMONIN Stanislas demande à M. LÉONARD Étienne si les plaques parcellaires mises en place par l'ONF vont être déplacées. M. LÉONARD répond qu'il a pris date avec Mme l'agent ONF pour réceptionner cette opération pour laquelle la Commune n'a pas encore reçu la facture.

À ce sujet, le Maire fait part de la désagréable information parvenue en Mairie sur « l'incapacité des professionnels de l'ONF à faire un bon travail » !... M. le Maire précisant que cette incapacité à faire du bon travail pouvait également se mesurer aux dégradations de la voirie en Commune lors des diverses activités des agriculteurs... à mauvais professionnels, mauvais professionnels et demi !...

Et le jugement porté sur le travail des autres doit faire référence à l'exemplarité du juge, ce qui est rarement le cas !

Mme RIBON Jessica demande si les branches élaguées par les services de l'Etat dans le bois d'Uruffe/Blénod-lès-Toul vont être enlevées car un manque de visibilité apparaît.

M. LÉONARD précise qu'elles seront broyées lors d'un prochain fauchage, ce qui évite un passage en diminuant le coût d'intervention du Conseil Départemental sur le CD114. Une gêne passagère que l'on peut supporter au profit de notre imposition.

M. GILLARD Patrick interroge l'adjoint au bois sur le devenir des parts attribuées comme menus produits non exploités depuis plusieurs années, par ceux-là même qui portent un jugement sévère sur le non professionnalisme des autres !...

M. LÉONARD indique qu'aucune nouvelle part ne sera attribuée aux retardataires (cf DCM antérieures).

Le Maire précise que si les professionnels de l'ONF appliquaient les lois de façon draconienne, ces retardataires seraient sévèrement réprimandés...

M. SIMONIN Stanislas rappelle qu'avant la

Commune procédait à la vente des fonds de coupe.

M. LÉONARD lui précise, un peu ironique, qu'il faudrait surtout l'exploiter en temps et en heure, ce qui éviterait aux retardataires en général, à lui en particulier, de racheter son lot de menus produits non faits !...

M. YUNG Marc intervient sur l'autorisation de M. LÉONARD pour informer le Conseil que dans un village voisin (Barisey-au-Plain), du fait de la présence du Milan Royal, les menus produits doivent être effectués entre novembre et février. La présence de Milan sur la Commune pourrait dans le futur contraindre à exploiter les menus produits dans un délai plus court.

M. LÉONARD précise que la mise en exploitation de cette année sera décisive tant pour les habitants que pour la vente aux entreprises.

#### 2- Appel de cotisation COFOR :

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la COFOR (Communes Forestières) en 2016.

#### CHASSE :

M. le Maire informe le Conseil de la lettre de M. ROUVET Franck, adjudicataire des bois communaux d'Uruffe, demandant la modification du nombre de fusils de 32 à « illimité » conformément aux prescriptions portées dans les textes constituant les actuels renouvellements de baux de chasse.

Le Conseil accepte cette demande et autorise le Maire à signer l'avenant au bail de chasse en cours.

#### EPCI :

##### 1- Radar pédagogique :

Suite à la proposition de l'EPCI de Colombey-les-Belles, le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération radar pédagogique pour la période 2016/2017.

## 2- Réponses lettres adressées à la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal prend connaissance des réponses aux courriers envoyés début juin à l'EPCI concernant les questionnements de l'Assemblée au sujet de la compétence habitat et du transfert de compétence des Communes à la Communauté de Communes.

L'Assemblée, peu satisfaite des réponses demande au Maire d'élaborer un courrier exprimant sa déception ainsi que son refus d'accueillir M. le Président lors d'une future réunion de l'Assemblée ; cette rencontre ne pouvant modifier ni la revendication du Conseil Municipal ni la position de l'EPCI serait une pure perte de temps.

À ce sujet, aucune information ni réponse à nos courriers de M. le Sous-Préfet n'est parvenue en Mairie ! comme c'est le cas pour l'interrogation du conseil concernant la menace du clocher de l'Eglise adressée l'an passé.

Mme RIBON Jessica s'interroge sur la possibilité de se désengager de la Communauté de Communes.

M. le Maire l'informe que la loi ne l'autorise pas.

## 3- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

M. LÉONARD Étienne informe le conseil qu'il n'a pu se rendre à la réunion qui devait choisir le bureau d'études pour mener le PLUi.

## ÉCOLES :

### 1- Réunion projet regroupement scolaire :

Une réunion a eu lieu le lundi 5 septembre 2016 à Allamps concernant le projet de regroupement scolaire.

## 2- Convention constitutive du groupement de commande pour étude de faisabilité RPI :

Le Maire dresse le compte-rendu de la réunion du mois de juillet sur le projet de regroupement scolaire sur le secteur.

Il invite le conseil à se prononcer sur la réalisation d'un groupement de commandes pour réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'un projet de regroupement scolaire. Le maire présente les termes de la convention :

- **Objet** : un groupement de commandes dont l'objet est la coordination du marché public nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un regroupement scolaire.

- **Les communes membres du groupement** : Gibeauveix, Uruffe, Vannes-le-Châtel, Allamps, Saulxures-les-Vannes et Mont l'Étroit.

- **Le coordonnateur proposé** : mairie d'Allamps,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le lancement d'un groupement de commandes,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour réaliser une étude de faisabilité pour la construction d'un projet de regroupement scolaire,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y afférents, **après acceptation à l'unanimité des Communes membres, conformément à la délibération initiale du 27/03/2015 et aux statuts du syndicat d'étude de faisabilité du groupe scolaire.**

- **ACCEPTÉ** le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive, **DESIGNE** M. FAYS José pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

**3- Réunions RPI :**

Une prochaine réunion concernant le projet de création d'un futur regroupement scolaire aura lieu le mardi 27 Septembre 2016 avec M. le Sous-Préfet de Toul.

L'ouverture des devis d'assistance à maîtrise d'œuvre (AMO) aura lieu le 18 Octobre 2016 à 18h30 à Allamps.

**4- Participation scolaire Gibeauveix :**

M. le Maire rappelle que lorsque la Commune de Gibeauveix a perdu son école primaire, la Commune d'Uruffe avait fait un effort financier (abattement de 20 % sur le total des dépenses chaque année).

De plus, le nombre de photocopie a été estimé il y a maintenant quelques années, et s'avère en deçà de la réalité.

Après évaluation du coût réel, il apparaît que la participation de Gibeauveix augmenterait fortement si étaient appliqués les coûts réels.

Le Conseil Municipal souhaiterait réajuster cette recette pour les années futures et demande au Maire de prévoir une réunion avec les représentants de la Commune de Gibeauveix pour évoquer cette mise à jour de la convention (Cf Convention du 24/01/1992, article 6).

**5- Plan de sécurité :**

Dans la période de sécurité renforcée actuelle, les autorités administratives (Education Nationale et Préfecture) imposent aux établissements publics d'appliquer avec rigueur les règles de prévention.

En conséquence, la porte d'entrée du bâtiment qui donne accès à l'École et à la Mairie sera fermée pendant les horaires de l'école, et ne sera strictement ouverte au public que pour accéder au secrétariat de Mairie, selon les horaires modifiés pour respecter ces prérogatives.

De nouveaux horaires du secrétariat ont été établis dès le lundi 26 septembre 2016 :

Lundi, mardi, jeudi : de 17h00 à 19h00  
Et vendredi matin : de 11h30 à 12h30

Suite à la demande des institutrices, une sonnette sera installée à l'intérieur de l'école pour les enfants devant consulter les médecins et revenir à l'école pendant les horaires scolaires.

**PELOUSES CALCAIRES :**

Le Maire rappelle le projet de convention de partenariat entre le Conseil Départemental Meurthe-et-Moselle et la Commune pour la protection du site Espace Naturel Sensible (ENS) du Massif de Meine, et notamment les pelouses calcaires.

Le Conseil Municipal autorise le maire :

- à signer la convention de partenariat avec le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- à demander l'extension de périmètre ENS sur la pelouse calcaire située sur le ban communal de Uruffe,
- à lancer les démarches d'acquisition foncière au sein de la pelouse calcaire par l'intermédiaire de la SAFER et dans le cadre de la convention régionale liant la SAFER et le CD54 et à signer tous les documents relatifs aux acquisitions,
- à solliciter les financements du conseil départemental sur l'acquisition des parcelles en vente au sein de la pelouse calcaire classée Espace Naturel Sensible.

**TÉLÉPHONIE MOBILE :**

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de son courrier adressé au Conseil Départemental en réponse à son mail concernant le recensement des communes en zones blanches concernant la téléphonie mobile.

Le Conseil Municipal déplore la définition de la zone blanche (impossibilité d'effectuer un appel avec un téléphone standard, dans des conditions acceptables, pendant 1 minute, en extérieur, avec au moins un opérateur, dans un périmètre de 500 m autour de la Mairie).

Un courrier va être de nouveau fait pour informer le Conseil Départemental que même les nouveaux bips des Sapeurs Pompiers ne fonctionnent pas dans l'espace communal.

Le Conseil Municipal face à cet état de fait, confirme le besoin d'être inscrit au répertoire des zones blanches, et souhaite relancer les différents opérateurs de téléphonie et pouvoirs publics, afin de caresser l'espoir d'obtenir ne serait-ce qu'un minimum de réseau.

### **SUBVENTION :**

L'Assemblée décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'Entente Sud 54 (club de foot).

### **INFORMATION COMMUNALES :**

- Une cérémonie de remise de la Médaille des 20 ans et de départs en retraite aura lieu en janvier lors de la cérémonie des vœux des employés communaux.

- Remerciements de la famille ROUYER pour les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Mme ROUYER Jacqueline.

- Faire part de M. RIGAUX Julien et Mme FAYS Céline pour la naissance de leur fils Justin le 16 Août 2016. Le Conseil Municipal

souhaite la bienvenue au bébé et félicite les parents.

- Lettre de M. GENTAIRE Roger en remerciement pour l'envoi du Bulletin Municipal.

- Remerciements de M. BIRKEL Antoine pour la brioche de l'amitié lors du 14 Juillet 2016.

- Remerciements de M. SAUCOURT Jean pour l'autorisation de départ de montgolfière du terrain de foot communal.

- L'Assemblée est informée de la demande de Melle MERVELAY Margaux d'effectuer un stage d'orientation professionnel d'une semaine en janvier 2017 au sein de la Mairie. M. le Maire rappelle au Conseil que les débuts et fin d'année sont des périodes chargées en raison des clôtures de fin d'année et ouvertures de la nouvelle année.

Toutefois, il y aurait possibilité de diversifier ce stage au sein des services administratifs et techniques.

Une réponse sera faite en fin d'année en fonction de l'avancement des tâches administratives.

- Le Conseil est informé :

- De l'arrêté préfectoral d'interdiction port et le transport d'objets ayant l'apparence d'une arme à feu dans les lieux publics ou privés ouverts à la libre circulation du public.

- De l'arrêté préfectoral imposant de déclarer toute manifestation.

- De l'arrêté préfectoral demandant la destruction de l'ambrosie (plante herbacée provoquant des allergies graves).

- Du fonds départemental de péréquation qui s'élève à 9.825,91 € pour cette année.

- De la lettre de Mme GORLIN Marjorie, nouveau capitaine à la tête de la compagnie de gendarmerie de Toul.

- M. GILLARD Patrick informe l'Assemblée que M. et Mme MARTIN Jean-Louis font le don d'un rouleau à gazon à la Commune.

L'Assemblée les remercie.

M. MARTIN Jean-Louis a fait part des problèmes de réception de la télévision ces derniers temps.

Rendez-vous a été pris avec l'entreprise s'occupant de l'antenne communale.

- M. BRAND Aimé interpelle M. le Maire pour la vitesse des divers véhicules dans la rue du Faubourg.

M. le Maire souligne cependant que l'impression de vitesse ressentie n'est souvent pas effective car les passants atteignent rarement les 50 km/h dans les rues étroites et sinueuses, ce qui n'est pas le cas de la rue de la Chaussée.

Cependant, il rappelle que les limitations de vitesse dans le village doivent être respectées pour la sécurité de tous.

- M. YUNG Marc informe le Conseil qu'un sens interdit a été déposé par l'entreprise Enduiest intervenant chez M. Levacque, et l'accès à la voie de Bulligny a été bloqué.

Le Maire précise que la déclaration de travaux donne avis sur la gêne occasionnée sans pouvoir pour autant fermer une rue d'autorité...

M. YUNG Marc en profite pour saluer les travaux effectués cet été par les employés communaux et les employés saisonniers et fait part à l'Assemblée de photos montrant les abeilles mortes en masse devant une de ses ruches, victimes sans doute de pesticides,... navrante démonstration de notre technologie qui nous apporte du confort, sans soucis de l'équilibre naturel...

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00 mn.

### Séance du 18 Novembre 2016 à 20h30 :

#### ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TRAVAUX
- ÉCOLES
- EPCI
- MENUS PRODUITS FORESTIERS
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- SUBVENTIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- Mme RIBON Jessica
- M. BRAND Aimé.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2016 est lu et adopté à la majorité.

M. SIMONIN Stanislas ne souhaite pas signer ce compte-rendu car il se sent attaqué personnellement et souhaiterait obtenir quelques informations, notamment sur la mention faite sur le procès-verbal de son arrivée à la fin du 3<sup>ème</sup> point. M. le Maire l'informe que des décisions ayant été prises précédemment à son arrivée, il n'a pu participer au vote. Cette mention est donc

réglementaire et obligatoire, sinon les scrupules développés par cette observation pourraient se transformer en reproches d'abus de confiance sur l'expression de décisions auxquelles M. SIMONIN n'a pas participé !

S'en est suivi un échange houleux sur la phrase concernant la mise en cause du professionnalisme des agents ONF par M. SIMONIN et le parallèle négatif fait par le Maire sur celui des Agriculteurs !!

M. le Maire précise qu'il est difficile de changer quoi que ce soit, les mots relatant l'échange du moment exprimant la stricte vérité des propos évoqués. Le Maire réitère d'ailleurs son constat du mépris par certains agriculteurs pour les règles élémentaires de savoir vivre en collectivité, tels que la propreté du village, la vitesse, le fuel dans le ruisseau.

M. SIMONIN conteste alors la décharge de fuel dans le ruisseau avouant cependant un énième problème de tracteur ayant perdu du fuel dans un hangar éloigné et n'ayant aucun accès à l'évacuation de l'égout.

M. YUNG Christian prend le parti d'interrompre l'échauffourée évoquant l'impossible preuve de la responsabilité des faits.

Le Maire conclue que les prochains méfaits ne seront pas évoqués en Conseil Municipal mais traités par la Police des Eaux et ses enquêteurs, ce qui réglera le problème évoqué de parti-pris !!

#### COMPTABILITÉ :

##### 1- Situation de compte :

À la date du 18/11/2016, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 55.895,77 €.

M. le Maire informe le Conseil que les mandats en cours de paiement représentent 10.174,34 € et les factures reçues non mandatées s'élèvent à 2.485,92 €, soit un solde positif réel de 43.235,51 € sur le compte.

2- Fin année :

M. le Maire fait état des finances de fin d'année, qui doivent continuer à être suivies de près, notamment en regard des risques qui se profilent suite aux constats de l'état du clocher.

3 – Remboursements divers :

- Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 84 € de la part de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), montant qui correspond au dégrèvement pour pertes de récoltes relatif au sinistre du 01/10/2016.

Pouvoir est donné au Maire pour établir le titre de recette correspondant.

- Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 27 € de la part de la DGFIP, montant qui correspond au dégrèvement pour pertes de récoltes relatif au sinistre du 01/10/2016.

Pouvoir est donné au Maire pour établir le titre de recette correspondant.

- Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 18,08 € de la part de Orange, suite à la modification de nos contrats de téléphonie et internet.

Pouvoir est donné au Maire pour établir le titre de recette correspondant.

4- Cotes irrécouvrables :

La somme de 449,27 € étant irrécouvrable, le Conseil Municipal décide d'imputer cette recette en dépense au compte 6541.

5- Participation au SDIS :

Le contingent incendie est fixé provisoirement à 6.879,00 € pour 2017 (augmentation de 1,03 % par rapport à l'année 2016), évolution basée sur l'indice des prix à la consommation avant le projet de loi de finances de 2017.

Le taux à prendre en compte serait de 0,8 % et non 1,03 % comme précédemment annoncé.

Cette dépense obligatoire sera inscrite au Budget Primitif 2017, dès le montant définitif connu.

M. le Maire informe le Conseil que le conseil communautaire du 28 septembre de Tramont-Lassus a délibéré pour transférer la compétence « contingent incendie SDIS » à la Communauté de Communes. Le contingentement au SDIS ne serait plus payé directement par la Commune, mais versé à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétence.

6- Dématérialisation des factures au 01/01/2017 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que d'ici 2020, toutes les factures entre l'Etat et les fournisseurs seront dématérialisées et que ce dispositif doit s'appliquer aux établissements publics et aux collectivités territoriales, même les plus petites comme Uruffe.

L'Etat a mis à disposition des collectivités un portail permettant d'émettre et de recevoir les factures de manière dématérialisée.

Cependant, à ce jour, aucune information, malgré une réunion d'information, n'a été fournie concernant l'application de cette mesure.

M. le Maire précise que les collectivités doivent réaliser une économie de 30 % de papier pour 2017, mais déplore que la Commune se trouve fortement pénalisée par l'obligation d'impression finale des documents envoyés par mails par toutes les administrations (Etat, EPCI...) que la Commune recevait auparavant en version papier !!

Ce surcoût fonctionnel n'est nullement pris en compte dans les charges nouvelles qui pèsent sur notre gestion, amputant toujours plus, au final, l'investissement.

7- Analyse du document Regards :

M. le Maire informe le Conseil que l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec la société

ECOFINANCE, a effectué une analyse financière et fiscale 2016 de la commune.

Il s'agit d'un « document personnalisé d'une centaine de pages qui définit différents leviers d'optimisation à travers votre fiscalité, votre masse salariale et votre patrimoine communal. »

Après lecture, si le document fait apparaître au long de ses nombreuses pages le sérieux de la gestion communale, il s'avère que contrairement à ce qui était avancé, aucune information pour mieux gérer la Commune n'apparaît. À part peut-être la suggestion martelée au cours de tous les chapitres de l'augmentation des impositions et des taxes envers les usagers, avec quelques aberrations telles que la récupération de fonds par l'augmentation de la redevance sur l'affichage publicitaire !...

#### 8- Facturation aux propriétaires :

Suite aux différentes décisions antérieures de l'Assemblée, le Conseil Municipal décide d'appliquer sans dérogation les facturations émises par la Commune (eau, antenne...) aux propriétaires, charge à eux de répercuter dans les charges locatives ces dépenses. Cette procédure longuement réfléchie permettra d'éviter le non paiement pour cause de changement fréquent de locataires, que les propriétaires négligent totalement de signaler en Mairie, faisant subir aux finances collectives la charge de ces impayés.

Cette modification sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### TRAVAUX :

##### • Eglise :

Suite aux conseils avisés de M. Bouctot Franck qui s'inquiète des poutres maîtresses du clocher, M. le Maire informe l'Assemblée de la visite de l'entreprise Mairel, charpentier, dans le clocher de l'Eglise pour la confirmation des risques.

Selon les premières informations la structure de la toiture du clocher apparaît très dégradée.

Infos techniques :

- Le pilier en pierre semble être stabilisé, ce

qui est une bonne nouvelle.

- Cependant les gargouilles se remplissent très vite du fait de la surpopulation de pigeons qu'il s'avère impossible d'éradiquer sans de lourds et coûteux travaux de protection.

- Lors de sa visite, M. Bouctot s'est aperçu que les liens entre les poutres de base (sablères) et celles de flèche (pannes arêtières) étaient fortement endommagés (champignons, altération de section, et tenonnages dégradés...).

- Le constat de M. Mairel, charpentier, est très négatif quant à la stabilité de la structure bois du clocher.

- Un spécialiste de ce genre de problème de sa connaissance doit venir faire un nouveau constat complémentaire.

À ce point de la situation, des études doivent être menées pour connaître la marche à suivre pour envisager la suite à donner à ce problème qui nous oblige à une réflexion importante suscitant les questions telles que :

- réparation → provisoire ou définitive ?
- démontage du clocher et remplacement par une toiture plus petite et plus légère → charge sur les piliers changée → impact sur la stabilité clocher ?
- et surtout, les coûts de ces opérations qui vont déjà engendrer des dépenses non maîtrisées rien que pour ces diagnostics !! (cf point comptabilité !)

- Travaux employés communaux : M. le Maire informe le Conseil que comme prévu lors des dernières réunions, la nacelle a été louée pour effectuer différents travaux d'élagage et l'installation des illuminations de Noël évitant ainsi une double location.

- M. le Maire rappelle que la porte d'entrée du bâtiment Mairie/École doit être changée pour être conforme aux nouvelles normes d'accessibilité.

Plusieurs devis ont été demandés.

L'entreprise Bastien propose la fourniture et pose de la porte pour un montant de 5.057,80 € et la fourniture d'un interphone pour 1.037 €. La gâche électrique n'étant pas fournie.

Un devis a donc été demandé à M. POTIER Laurent pour la fourniture d'un interphone et la pose de gâches électriques.

- L'Assemblée est informée du devis de l'entreprise Muller pour la pose de bordures de trottoirs en bas de la grande rue, pour un montant de 4.884,00€.

- Suite à l'interrogation de l'Assemblée lors du dernier conseil au sujet de la détérioration de la place à camion, l'entreprise Muller propose de consolider le chemin en profondeur et recouvrir d'un bi-couche assez rapidement, de creuser un fossé le long de la route et de la place à camion pour purger l'eau qui stagne et favorise la dégradation.

M. SIMONIN Stanislas propose de changer la place du terrain de cross au lotissement, ainsi les camions pourraient récupérer cette place pour manœuvrer et se garer. Les routiers seront consultés dans la réflexion qu'il faut faire sur ce sujet rémanent.

Le Maire propose de voir avec les jeunes pour lancer une réflexion qui viserait à déplacer et recréer un terrain de cross dans les terrains libres du quartier Jadinos au lieu dit Cul Chopine.

## **BOIS ET FORÊT :**

### 1- Menus produits forestiers :

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix des menus produits pour 2017, qui est actuellement de 5,50 € H.T.

#### Vote :

Pour modifier et augmenter le prix en 2017 :

Pour : 6

Contre : 1

Abstention : 2

Le prix des menus produits pour l'année 2017 est fixé à 5,75 € H.T. le stère.

M. GILLARD Patrick précise après cette décision qu'à vérifier régulièrement dans le journal, le prix du bois à Uruffe est nettement en dessous de ceux pratiqués par nos voisins...

M. LÉONARD Étienne précise que 22 exploitants de menus produits forestiers se sont inscrits et 4 personnes continueraient d'exploiter exceptionnellement leur parcelle de l'année passée.

La parcelle 10 leur serait donc attribuée, et les coupes 27 et 33 seraient vendues à des entreprises.

La rigueur d'exploitation de ces menus produits se poursuivra cette année afin de respecter au mieux les règles forestières en la matière.

Les menus produits seront distribués le 16 décembre 2016 à 18h00.

### 2- Cotisation volontaire obligatoire :

L'Assemblée prend connaissance de la relance de France Bois Forêt concernant la cotisation volontaire obligatoire.

Le Conseil renouvelle son incompréhension face à cette cotisation.

### 3- Plan d'aménagement forestier :

M. le Maire informe le conseil que le plan d'aménagement forestier se termine dans 2 ans.

L'Assemblée souhaite s'impliquer fortement dans cette démarche importante pour la Commune et prendre le temps d'une véritable appréhension du domaine, et demande en conséquence dès maintenant le renouvellement de ce plan d'aménagement forestier aux services compétents de l'ONF.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

### 1- Taxes de l'Agence de l'eau :

Pour 2017, les taxes de l'Agence de l'eau sont inchangées soit :

- 0,35 € par m3 pour la taxe pollution
- 0,233 par m3 pour la taxe modernisation des réseaux.

### 2- Prix de l'eau :

Le Conseil décide d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement (6 pour, 2 contre, 1 abstention).

Le prix de l'eau est ainsi porté dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

- eau potable consommée :  
jusqu'à 1.000 m<sup>3</sup> : 1,85 € le m<sup>3</sup>  
(2016 : 1,80 €)  
au delà de 1.000 m<sup>3</sup> : 0,335 € le m<sup>3</sup>  
(2016 : 0,331 €)
- assainissement :  
jusqu'à 1.000 m<sup>3</sup> : 0,35 € le m<sup>3</sup>  
(2016 : 0,30 €)  
au delà de 1.000 m<sup>3</sup> : 0,040 € le m<sup>3</sup>  
(idem 2016)

À noter que la Commune demande le même prix que la taxe de pollution de l'Agence de l'eau !! ce qui revient à doubler le prix de l'assainissement !!

### 3- Diagnostic assainissement – groupement de commande :

Dans le cadre du schéma de mutualisation, et en préparation au transfert de la compétence assainissement par le biais de la Loi Notre du 7 août 2015, la communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois propose à huit communes non assainies d'entreprendre des études d'assainissement sur leur territoire.

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la création d'un groupement de commandes relatif aux études assainissement à destination des 8 communes (Aboncourt, Beuvezin, Courcelles, Gémonville, Tramont-Saint-André, Tramont-Lassus, Uruffe, Vicherey),
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **D'ACCEPTER** le rôle de coordonnateur de la communauté de communes tel que défini dans la convention constitutive ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur FAYS José en qualité de titulaire pour siéger lors des commissions d'appel d'offre du groupement de commandes.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

### EPCI :

#### 1- Aide technique à l'assainissement :

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités rurales qui ne bénéficient pas de moyens suffisants une assistance technique dans les domaines de l'assainissement.

Cette assistance apporterait aux communes non assainies adhérentes, une aide pour la redéfinition d'un plan de zonage, et la reprise d'étude d'assainissement. Le Conseil Départemental propose au tarif de 0.50€/hab/an d'adhérer à la prestation « Assistance à la programmation des travaux » correspondant aux besoins cités précédemment.

Dans le cadre de cette adhésion, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois propose d'une autre part, par le biais d'un schéma de mutualisation, d'accompagner les communes adhérentes dans leurs relations avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Ce schéma de mutualisation a pour second objectif de consulter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour le lancement d'études d'assainissement. Cette opération sera menée par la Communauté de Communes, assistée du Conseil Départemental. Les subventions seront captées par la Communauté de Communes et le reliquat demandé aux communes adhérentes.

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré :

- **D'approuver** la signature d'une convention pour adhérer à l'Assistance Technique dans le domaine de l'eau du Conseil Général de Meurthe et Moselle.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents déroulant cette décision.
- **D'autoriser** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette procédure.

2- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

M. le Maire donne la parole à M. LÉONARD Étienne référent PLUi concernant la réunion du jour précédent à Selaincourt.

M. LÉONARD n'a pu se rendre à cette réunion, mais précise que la procédure suit son cours avec notamment la nécessité pour la Commune de suivre de près la nouvelle perspective d'autorisation à construire qui pourrait pénaliser la Commune.

ÉCOLES :

1- Projet de regroupement scolaire :

Lors de la dernière réunion concernant le projet de regroupement scolaire sur le secteur, le cabinet d'étude Guy AMARD a été choisi pour un total de 8.745,00 €. La somme due par la Commune d'Uruffe serait d'environ 2.000 € pour cette étude de faisabilité.

2- Compte-rendu école maternelle :

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion d'école maternelle ayant eu lieu le 11 octobre 2016.

3- Compte-rendu école primaire :

Mme DELCROIX Janine présent à l'Assemblée le compte-rendu de la réunion d'école primaire du 14 octobre 2016.

LOCATION VAISSELLE :

Le Conseil décide à l'unanimité de louer la vaisselle aux prix suivants :

- 1 assiette, lot de couverts, 2 verres, 1 tasse à café : 1 € par personne.
- Assiette supplémentaire : 0,25 €
- Élément supplémentaire : 0,25 €

Dans un premier temps, le Conseil décide que la vaisselle ne sera pas louée indépendamment de la location de la salle communale.

Le chèque de caution de 300 € sera demandé pour toute location de salle et de couverts.

SUBVENTIONS :

- L'Assemblée est informée de la subvention exceptionnelle octroyée par M. le Sénateur Reiner d'un montant de 1.994 € (initialement 3000 € études déduites) afin de permettre la consolidation du pilier Nord/est de l'Eglise.

- L'Assemblée accorde à l'unanimité une subvention de 500 € au Foyer Rural des Canards d'Uruffe, et l'achat d'un déguisement de Père Noël.

Le Conseil réitère son souhait d'accompagner l'association afin qu'elle fonctionne au mieux pour l'animation des grands et des petits dans la Commune.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Remerciements de Mme MARTIN Danièle et son compagnon pour le repas des Anciens.

- Permanence assurée par Mme DELCROIX Janine le 21 Novembre 2016 (formation de la secrétaire).

- Le Conseil s'interroge sur la possibilité d'installer un cadenas plus sécurisé (à code) à la place à gravats, pour éviter la perte des clefs ou du cadenas. Ce sujet maintes fois évoqué semble sans solution convenable...

- Mail d'information de Mme DIDIER Evelyne, sénatrice de Meurthe et Moselle concernant la demande de Véolia et de différents services de gestion d'eau par délégation de service public, de faire un amendement au contrat d'affermage afin de faire payer 9 € par facture pour compenser les impayés.

- Invitation à l'inauguration de l'atelier Kaleidosco, collectif de créateur verriers à la Maison des Artisans Créateurs de Favières le 25 novembre 2016.

- Invitation à la cérémonie de remise des Médailles d'Honneur du Travail et des diplômes professionnels aux salariés de l'association le samedi 19 décembre 2016 à 17h00 à la Communauté de Communes du Toulois.

- Lettre de la Direction Départementale des Territoires (DDT) nous informant que la partie du site des pelouses, forêt et Fort de Pagny-la-Blanche-Côte situé sur notre commune est inscrite au réseau Natura 2000.

- La prochaine et dernière réunion de l'année 2016 du conseil municipal est fixée au vendredi 16 Décembre.

• M. LÉONARD Étienne évoque la possibilité de faire intervenir une de ses connaissances faisant du repérage à l'aide d'un drone qui pourrait servir dans le diagnostic de l'état extérieur du clocher de l'Eglise.

Sans écarter cette nouvelle technologie qui offre des possibilités modernes d'investigation, le Maire rappelle l'obligation faite par la loi qui encadre strictement ces activités et qu'il faut impérativement respecter dans ces moments graves d'état d'urgence décrétés par l'autorité suite aux événements tragiques subis et dont la menace est toujours active.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 h 10 mn.



## Le coin-coin des Artistes

**2016**

Léo Ferré aurait eu 100 ans cette année.

Seule France Musique lui a consacré une journée d'hommage... normal, cet anarchiste qui a osé chanter l'Affiche Rouge qui rendait hommage aux étrangers tziganes morts pour la France est sans doute un mauvais exemple pour notre xénophobie présente...

Voix

vous n'a-viez ré-cla - mé la gloi-re ni les lar-mes Ni l'or-gue ni la pri-ère aux a-go-ni-sants  
Onze ans dé-jà que ce-la pas-se vite onze ans vous vous é-tiez ser - vi sim-ple-ment de vos  
ar - mes la mort n'é - blou - it pas les yeux des par - ti - sans

**2017**

Magritte, autre anti-conformiste  
Cela fera 50 ans qu'il est décédé,  
alors anticipons !

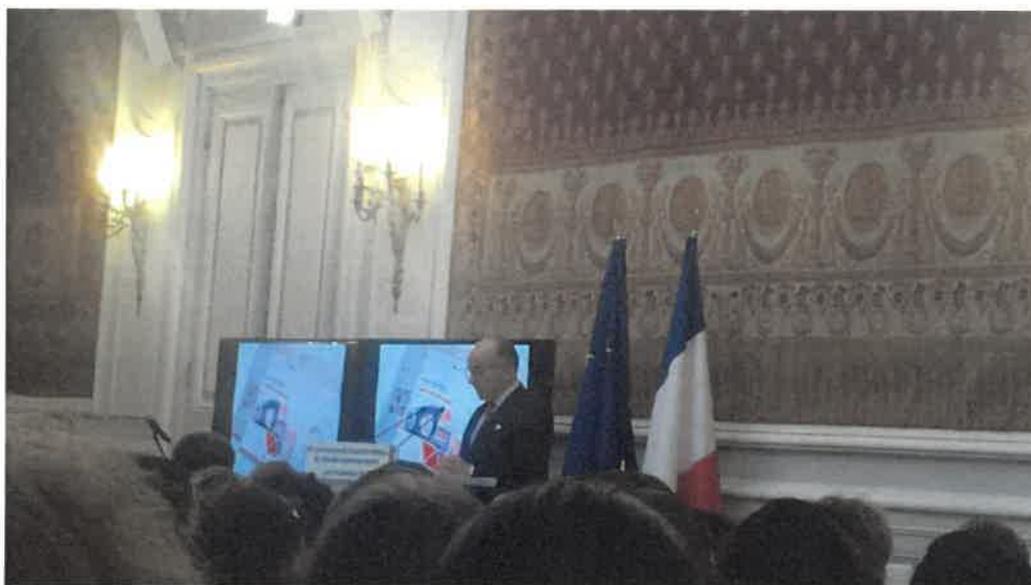
*Les heureux présages, 1944*



## COMMÉMORATION DES FEMMES CHEZ LES SAPEURS POMPIERS

Le 10 Novembre 2016 au Ministère de l'Intérieur :

Pour les 40 ans de l'entrée des femmes au service de secours des Sapeurs Pompiers, le Ministère a souhaité mettre à l'honneur 2 femmes sapeurs-pompiers, une volontaire et une professionnelle, de chaque département français. Pour la Meurthe et Moselle, Céline JOLY a logiquement été sélectionnée.



*Les ors de la République.*



Le sourire éloquent de Céline n'a pu que charmer M. le Ministre de l'Intérieur et peut-être favoriser sa promotion au rang de 1<sup>er</sup> Ministre !...

*Crédit photo : Mme JOLY Céline*

---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES :

### NOUVEAUX HABITANTS :

- M. PÊCHEUR Laurent et Mme VILLOT-YUNG Agnès ont emménagé au 6 Place de l'Ancienne Mairie.
- M. GALLION Jean-Baptiste et Mme DANDEU Elodie ont emménagé au 10 voie de Bulligny.

Le Conseil Municipal leur souhaite la bienvenue et bonne intégration au village.

### NAISSANCES :

- M. RIGAUX Justin, né le 16/08/2016 à Toul.
- Melle PAGATELE Savelina, née le 04/11/2016 à Toul.

La Municipalité souhaite la bienvenue aux bébés et félicite les parents.

### DÉCÈS :

- M. JACQUINOT Roger, né le 28/12/1954 à Uruffe, décédée le 17/10/2016 à Trévoux (Ain).
- Mme TABOURET Thérèse, née le 18/12/1925 à Uruffe, décédée le 03/11/2016 à Vandoeuvre-lès-Nancy.
- Mme FRANZETTI Antoinette, née SIMONIN, née le 31/05/1932 à Uruffe, décédée le 15/11/2016 à Toul.
- Mme ELVINGER Annie, née THIÉBAUT, née le 26/11/1947 à Laxou, décédée le 19/11/2016 à Nancy.
- Mme FRANÇOIS Louise, épouse de M. FRANÇOIS Paul, né dans la Commune.
- M. FAYS Alain, dit Prospère, né le 29/01/1957 à Toul, décédé le 10/12/2016 à Vandoeuvre-lès-Nancy.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses condoléances aux familles.



*Bonne année !!!*



---

**SUGGESTIONS : Vous pouvez les adresser en Mairie sur papier libre.**

Merci de votre attention, rendez-vous au prochain numéro...

---